



PREAVIS MUNICIPAL No 02/2012 AU CONSEIL COMMUNAL DE MORRENS

ETUDE DE LA RENATURATION DU RUISSEAU PRE-LEBAZ/MAUPRAZ

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Il convient tout d'abord de dire que la renaturation du ruisseau cité en titre n'a pas pour seul but de remettre à la nature un ruisseau comblé il y a plus de 50 ans, mais de corriger, de sécuriser et d'améliorer la problématique de l'évacuation des eaux dans ces quartiers.

Situation topologique

Le projet s'inscrit dans la zone située au sud-est du quartier Pré-Lébaz/Maupraz en bordure de la zone humide. Voir les plans en annexe.

Historique et contexte

Deux leviers articulent le projet.

Premièrement le rapport de SD INGENIEURS sur les inondations de juillet 2008 dont les conclusions ont démontré des faiblesses dans notre réseau d'évacuation des eaux claires lors d'évènements météorologiques importants.

Ensuite, la finalisation de notre PGEE (plan général d'évacuation des eaux) qui a mis clairement en évidence des problèmes de sous-dimensionnement des canalisations d'eaux claires (EC).

Dès lors la Municipalité a planifié des réflexions pour solutionner cette problématique.

En outre, lors de la mise à l'enquête du PPA du Seméchaux, des oppositions ont nécessité de trouver des solutions pour l'évacuation des EC du périmètre du Seméchaux afin de ne pas augmenter le volume des eaux transitant dans le collecteur EC de Pré-Lébaz.

Le développement d'idées a mené la municipalité à contacter les services de l'Etat qui, dans le cadre d'un programme fédéral/cantonal, encourage et favorise la renaturation de ruisseaux.

Après une pré-étude de faisabilité, une offre d'honoraires établie par notre bureau d'ingénieurs initia le projet. Cette offre est impérative pour demander les subsides du canton et de la confédération.

Descriptif de l'étude

L'insuffisance de la capacité d'évacuation des EC sera corrigée par un ruisseau à ciel ouvert partant de la cuvette du Pré-au-Grand en direction du Nord, en partie dans le cheminement initial du ruisseau (ancien canal).

Cinq acteurs développent le projet :

- La commune de Morrens par le municipal concerné,
- Le SESA, gestionnaire général qui en particulier peut s'occuper du foncier et apporte ses expériences,
- SD Ingénierie SA gère la problématique de l'hydrogéologie,
- BEB SA examine les incidences sur la faune, la flore et l'environnement,
- Sabert SA dirige l'étude, établit les PV.

Selon la demande officielle de la commune accompagnée de l'offre d'honoraires, le SESA, en date du 11 janvier 2012, nous a donné son accord (octroi N°60.11) pour l'étude de la mise à ciel ouvert du Ruisseau de Morrens situé dans les quartiers de Pré-Lébaz/Maupraz.

Le canton alloue un subside de **60 %** sur l'étude devisée à CHF 80'316.60 soit un montant de **CHF 48'189.95** au maximum.

La Confédération accorde une subvention de **35 %** soit un montant de **CHF 28'110.80**

La commune participe au solde soit un montant de **CHF 4'015.85** et assume la gestion comptable de l'étude et son financement.

Commentaires

Dans le cadre strictement légal, la commune a le devoir de gérer et de contrôler l'évacuation des eaux. D'ailleurs, le SESA dans le cadre du contrôle de la qualité des eaux de la Baie de Vidy, a constaté d'une manière générale, que les communes n'investissent pas normalement dans les structures sous-terraines, le caché des choses publiques.

La résolution de la problématique évoquée dans ce préavis, qui consisterait à remplacer les canalisations EC dans ces quartiers, représenterait des investissements très importants tant pour la commune que pour les privés.

Les habitants qui s'étaient opposés au PPA Séméchaux ont retiré leurs oppositions à la condition que la commune s'engage à réaliser les corrections des infrastructures EC des quartiers Pré-Lébaz/Maupraz.

Au vu de l'opportunité de cette collaboration avec les services supérieurs, et surtout de l'avantage financier pour notre collectivité, la Municipalité est d'avis que d'autres solutions ne sont pas momentanément recommandables.

D'autre part, et c'est important, il faut ajouter que la réalisation des travaux serait subsidiée aux mêmes pourcentages que l'étude.

Conclusion et adoption

La demande formelle du préavis municipal au Conseil communal est d'accorder un crédit pour l'étude de la réalisation d'un ruisseau rénaturalisé à ciel ouvert pour un montant de CHF 80'500.- subsidié à hauteur de 95%, laissant un solde d'environ **CHF 4'000.- à la charge de la commune.**

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Morrens après avoir :

- vu le préavis n° 02/2012 de la Municipalité,
- entendu le rapport de la commission ad hoc,
- entendu le rapport de la commission des finances,

décide

d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 80'500.- pour réaliser l'**ÉTUDE DE LA RENATURATION DU RUISSEAU PRE-LEBAZ/MAUPRAZ**. Le financement de cette étude se fera par les liquidités courantes. Le solde de la dépense à charge de la commune, soit environ CHF 4'000.- sera amorti sur une année.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Jean-Daniel Chamot

Marie-France Maillard

Adopté lors de la séance de la Municipalité du 8 mai 2012.

C.C. du 25 juin 2012

Réf. : R. Tanniger

Morrens, le 8 mai 2012